Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_003-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2026/003 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Présents : 23 **Représentés** : 09 **Votants** : 32

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_003-DE

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les dix semaines précédant le vote d'un budget primitif, qui permet de présenter les grandes masses du budget dans lequel s'inscrit le budget, ainsi que les orientations majeures retenues par la ville de Dinard.

Conformément à la loi n°2015-991 dite « loi NOTRE » du 7 août 2015 et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, un rapport synthétique visant à donner un éclairage sur les éléments principaux qui structurent nos budgets doit être présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, présenter les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée, mais également fournir des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants ayant adopté le référentiel M57 de présenter les orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget,

Considérant la présentation du rapport en Commission « Finances et Investissements » du 12 janvier 2026, et les échanges qui ont pu s'y dérouler,

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires pour 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article 1er : de voter le rapport d'orientations budgétaires :

- **du budget ville** : par 22 voix POUR, 3 CONTRE (M LOISANCE, Mme GUILLOU et M DESLANDES) et 7 ABSTENTIONS (Mmes GUGUEN-GRACIE, GAUVIN, M LE TOQUIN, Mme PORTES, M VERGNE, Mme BENEZIT et M GARNIER) ;

- **du budget eau** : à l'unanimité ;

- **du budget assainissement** : à l'unanimité ;

- **du budget du port public** : à l'unanimité ;

- **du budget du « Dinard Festival du Film Britannique et Irlandais »** : à l'unanimité.

Article 2 : et de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance

Catherine GUGUEN-GRACIE

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026